



SÉANCE SPÉCIALE DU 22 OCTOBRE 2007 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale du conseil municipal du 22 octobre 2007
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2007
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 9 octobre 2007
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 4.1 Participation de la Ville de Bromont au 17^{ième} Gala d'intronisation au Temple de la renommée des Sports du Québec
 - 4.2 Participation de la Ville au Gala Prix Distinction de la Chambre de Commerce Haute-Yamaska et région
 - 4.3 Nomination du maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2007, janvier et février 2008
- 5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
- 6. RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Adoption du règlement numéro 940-2007 intitulé : Règlement concernant le régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Bromont
 - 6.2 Adoption du règlement numéro 941-2007 intitulé : Règlement concernant le régime de retraite simplifié des employés de la

Ville de Bromont

- 6.3 Lecture et adoption du règlement numéro 931-2-2007 intitulé : Règlement modifiant le règlement numéro 931-2007, tel qu'amendé, sur la tarification de l'exercice financier 2007 afin d'ajouter les tarifs reliés à l'utilisation du logiciel *Immonet*

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

- 7.3.1 Subvention du Ministère des transports du Québec pour l'amélioration du chemin de Gaspé
- 7.3.2 Administration et application des règlements d'urbanisme de la Ville de Bromont
- 7.3.3 Désaccord de la Ville de Bromont à l'égard de la déclaration de compétence de la MRC en vertu de son règlement 2006-167
- 7.3.4 Autorisation de la Ville de Bromont relativement à la cession de droits de l'entente pour la Phase 2 du projet Carrefour Champêtre
- 7.3.5 Signature de l'entente entre la Ville de Bromont et le Ministère des transports relativement au réaménagement de la bretelle de l'autoroute 10 de la sortie 78
- 7.3.6 Acquisition du lot 3 985 664 du Cadastre du Québec pour fins de parc et de sentier multifonctionnel
- 7.3.7 Signature du bail emphytéotique avec l'Église Anglicane de Montréal relativement au Parc John-Savage
- 7.3.8 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser la construction d'abris paniers dans la cour avant (emplacement occupé par le Marché Métro Bromont), alors que ces constructions accessoires ne sont pas autorisées au règlement de zonage en vigueur. Il est prévu d'assujettir cette dérogation à différentes conditions (89 boulevard de Bromont, lot 2 591 269) :
- 7.3.9 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser que l'une des deux (2) marges latérales d'un bâtiment existant soit inférieure à six (6) mètres sans toutefois être inférieure à 5,85 mètres, alors que l'exigence au règlement de zonage en vigueur est de six (6) mètres (112 rue de Laviolette, lot 2 591 133).

- 7.3.10 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'un projet résidentiel intégré comprenne deux (2) bâtiments alors que l'exigence au règlement de zonage en vigueur est à l'effet qu'un projet résidentiel intégré doit comprendre au moins trois (3) bâtiments principaux (rue Shannon, lot 4 056 692).
- 7.3.11 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser qu'un tronçon de la rue Dunlavey, qu'un tronçon de la rue Doonan et qu'un tronçon de la rue Buck soit à moins de 75 mètres d'un cours d'eau, alors que l'exigence au règlement de lotissement en vigueur est de 75 mètres (tronçon de la rue Dunlavey lot 4 047 640, tronçon de la rue Buck lots 4 062 493, 4 062 494 et 4 062 495 et tronçon de la rue Doonan lot 4 062 491).
- 7.3.12 Demande de dérogation mineure afin d'autoriser que l'extrémité du tronçon de la rue Dunlavey et l'extrémité du tronçon de la rue Buck se termine sans cercle de virage ni d'intersection, alors que le règlement de lotissement en vigueur l'exige. Il est prévu d'assujettir cette dérogation à l'obligation d'aménager un espace de manœuvre permettant aux véhicules de rebrousser chemin à l'extrémité de la rue Buck en attendant son prolongement (tronçon de la rue Dunlavey lot 4 047 640, tronçon de la rue Buck lots 4 062 493, 4 062 494 et 4 062 495).

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.6.1 Autorisation pour une tournée de sensibilisation auprès des riverains du Lac Bromont par COGEBY

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 7.7.1 Mandat donné par la Ville de Bromont relativement au transfert de M.R.C.
- 7.7.2 Autorisation de chasser sur certains terrains du parc industriel de Bromont
- 7.7.3 Vente du lot 3 975 232 du Cadastre du Québec, situé dans le parc industriel de Bromont, à Immobilier Aquilon inc.

8. DIVERS

- 8.1 Publicité dans le cahier spécial sur l'environnement de la Voix

de l'Est du 8 novembre 2007

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU